DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres en Exercice : 19 Nombre de Membres Présents : 19 Nombre de Membres Absents : 0

Date de Convocation : 20 juin 2016

PRESENTS: MM Daniel HERBAUT, Guillaume WGEUX, Mme Régine MAHIEU, Cécilia CHOTEAU, Mme Marie-Jo KRAMARZ, M. Benoît COURDENT, M. Philippe ACQUART, M. Fabien COUSTENOBLE, M. François RYCKEBUSCH, Mme Sylvie VANDECASTEELE, Mme Nathalie BENIER, Mme Stéphanie VLIEGHE, Mme Marie-Pascale RICHET, M. Gilles GALLIANO, M. Michel LOBBEDEY, M. Serge MAROTTE, Mme Sophie PERTUISET, Mme Céline RICHARD, M. Eric VERMON

L'an deux mille seize le vingt sept juin à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de Fournes en Weppes, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle de la Mairie, 1345, rue Faidherbe, sous la présidence de Monsieur Daniel HERBAUT, Maire suite à la convocation qui leur a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

OBJET: Jury criminel

Monsieur le Maire rappelle que la Commune doit tirer au sort 6 noms parmi les noms figurant sur la liste électorale de Fournes en Weppes à proposer pour le jury criminel 2016.

Sont tirés au sort :

- DELEBECQ Mickael 75 rue du 8 m ai 59134 Fournes en Weppes
- FRANCQ Arnaud 169 rue du 4 septembre 59134 Fournes en Weppes
- NOURRY Félicien 863 rue Faidherbe 59134 Fournes en Weppes
- RENAUX Christelle 64 rue Antoine Lecocg 59134 Fournes en Weppes
- DJERAF Jonathan 784 rue Faidherbe 59134 Fournes en Weppes
- THUILLET Marie-Christine épouse VERDEBOUT 1296 Hameau des Près 59134 Fournes en Weppes.

Adopté à l'unanimité.

<u>OBJET : projet de schéma départemental de coopération intercommunale – fusion de la communauté de communes des Weppes avec la Métropole Européenne de Lille</u>

Après approbation du Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) par arrêté en date du 30 mars dernier, 2016 est consacrée à la mise en œuvre de ce schéma et débute avec sa publication et s'achèvera au 31 décembre 2016 dans les conditions prévues aux articles 35 et 40 de la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et dans le respect des obligations, des objectifs et des orientations prévues à l'article L 5210-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

En application de l'article 35 III de la loi NOTRe, le projet de périmètre de la future métropole issue de la fusion de la Métropole européenne de Lille et de la Communauté de Communes des Weppes doit être notifié à l'ensemble des communes membres.

Les communes doivent consulter leur organe délibérant afin de donner un avis sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la future métropole.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le projet d'arrêté de périmètre de la future métropole.

OBJET : fixation des indemnités de fonction des maires – circulaire n° 16-05

Conformément à l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, le taux des indemnités de fonction allouées aux maires est, à compter du 1^{er} janvier 2016, fixé automatiquement au taux plafond prévu à l'article L2123-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui est pour notre commune de 1 000 à 3499 habitants à 43 %.

Si le Maire percevait un taux inférieur au taux maximal avant le 31 décembre 2015, ce qui es le cas pour Fournes en Weppes, une nouvelle délibération est nécessaire pour acter la volonté du Maire de déroger à la loi en fixant son indemnité à un taux inférieur et pour redéfinir le régime indemnitaire des autres élus municipaux.

Monsieur le Maire souhaite garder l'indemnité qu'il touchait depuis son élection, à savoir 40 % de l'indice 1015 (1 520.58 € brut) et propose pour les adjoints de garder le taux de 15 % de l'indice 1015 (570.22 € brut) (voir tableau joint).

A l'unanimité, les membres du Conseil valident le maintien à ces taux à 40 % pour le Maire et à 15 % pour les adjoints.

OBJET: convention Vélib

Monsieur le Maire rappelle que depuis quelques années, la Commune louait à KEOLIS deux vélos pour les employés municipaux. Il propose de maintenir la location d'un vélo, sachant que Keolis entretient ce vélo et assure les réparations. Le coût de la location pour un an est de 36 € TTC.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal

- Valident la location d'un vélo à 36 € TTC pour un an ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de location entre la commune et Kéolis.

OBJET : renouvellement du bail du logement de fonction de la directrice de l'école du Clos d'Hespel

- Monsieur le Maire rappelle que ce bail arrive à échéance le 30 juin 2016 ; il propose un nouveau bail pour une période de trois ans.
- Le loyer actuel est de 253 € révisable au début de chaque année et basé sur l'indice de la construction du 3^{ème} trimestre de l'année écoulée.
- Le conseil municipal à l'unanimité valide la reconduction de ce loyer pour une nouvelle période de trois ans et autorise Monsieur le Maire à signer le bail de location correspondant.

OBJET : proposition de convention d'occupation précaire entre la Commune et l'école Jeanne d'Arc

Monsieur le Maire rappelle le contexte : l'école privée Jeanne d'Arc doit faire face à un accroissement d'effectifs et souhaite entreprendre au sein de l'école des travaux d'extension des bâtiments.

Afin de pouvoir accueillir pendant les travaux l'ensemble des élèves, l'école a demandé à la municipalité s'il était possible de louer un lieu municipal afin d'accueillir deux classes et ce dès la rentrée prochaine.

L'ancienne école maternelle étant disponible, la municipalité souhaite proposer la location de deux salles de classe au sein de l'école (entrée côté rue Pasteur) ; Monsieur le Maire propose, si le conseil valide la location, la convention d'occupation précaire ci-jointe.

A l'unanimité, le conseil municipal

- donne son accord pour accueillir au sein de deux classes de l'ancienne école maternelle les élèves de l'école privée Jeanne d'Arc;
- décide de demander une redevance de 700 €/mois charges comprises sauf le nettoyage des locaux
- donne autorisation à Monsieur le maire pour signer la convention d'occupation précaire entre la commune et l'école (l'OGEC).

OBJET : paiement des heures supplémentaires et complémentaires pour les Adjoints et les rédacteurs

Monsieur le Maire explique que la Mairie est amenée à payer ponctuellement des heures supplémentaires (pour agents à temps complet) et des heures complémentaires (pour agents à temps non complet), principalement pour du travail réalisé pendant les événements ou manifestations organisés par la municipalité.

Plusieurs délibérations ont déjà été réalisées, mais très anciennes ou incomplètes. Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de confirmer la possibilité de bénéficier d'heures supplémentaires ou complémentaires pour les Adjoints d'animation, technique ou administratif de 2^{ème} classe, ainsi que pour les rédacteurs.

A l'unanimité, les membres du Conseil donnent leur accord pour la continuité du paiement de ces heures pour les catégories reprises ci-dessus.

Pour extrait conforme.

OBJET: modification des heures pour un poste d'Adjoint d'animation de 2ème classe – suppression du poste à 19h et création d'un poste à 27h.

Monsieur le Maire rappelle qu'un poste d'Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 19h a été créé en janvier dernier pour répondre aux besoins de la nouvelle école du Clos d'Hespel. Il ajoute avoir reçu une demande complémentaire de l'école pour faire face aux nombreux inscrits en petite section qui se concrétiserait par l'augmentation des heures de cet adjoint d'animation de 19h à 27h.

Cette augmentation permettrait d'apporter une aide logistique et humaine aux agents déjà en place.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide, à partir du 1er septembre 2016

- La suppression du poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 19h;
- La création d'un poste d'adjoint d'animation de 2 ème classe à 27h.
- De donner autorisation à Monsieur le Maire pour signer tout document en rapport.

Cette suppression et création de poste seront soumises à l'approbation du Centre de Gestion du Nord.

OBJET : subvention exceptionnelle pour le club d'échecs

Monsieur le Maire lit aux membres du Conseil le courrier qu'il a reçu de l'association des échecs pour une subvention exceptionnelle de 300 €.

Le club présentant un solde bancaire excédentaire, à l'unanimité, les membres du conseil ne souhaitent pas octroyer de subvention à cette association.

OBJET : subvention complémentaire pour l'association « la clé des chants »

Monsieur le Maire explique que l'association « la clé des chants » a demandé à la municipalité une subvention complémentaire de 300 € notamment pour faire face aux besoins des nombreux inscrits à l'association. En effet, en 2015, cette association nouvellement formée n'a obtenu de la Municipalité qu'une subvention de 150 €, somme donnée par la Commune à toute nouvelle association.

Le Conseil Municipal valide le versement de cette subvention complémentaire à « la clé des Chants » avec 18 voix pour et une abstention.

OBJET: Festival « Chants et Musique en Weppes » - tarifs 2016

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Mahieu, Adjointe aux fêtes et cérémonies, qui confirme la tenue en 2016 du festival « Chants et Musique en Weppes ».

Jusqu'à présent, un tarif unique était proposé de 5 € (gratuit pour les moins de 16 ans) ; Mme Mahieu propose de ne pas augmenter ce tarif.

A l'unanimité, les membres du Conseil valident le maintien du tarif de 5 € et la gratuité pour les moins de 16 ans.

OBJET : recrutement d'un C.U.I. pour renforcer l'équipe administrative de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle la charge toujours plus importante qui incombe à la mairie et la nécessité d'un apport en personnel supplémentaire ; il propose le recrutement d'une personne qui peut prétendre avec pôle emploi à un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.).

Il rappelle que ce contrat est un contrat à 20h et est pris en charge à hauteur de 75 % par l'Etat.

Cet agent est recruté sur un poste d'Adjoint Administratif territorial de 2^{ème} classe pour renforcer l'équipe administrative de la municipalité

Avec 17 pour et deux abstentions, les membres du Conseil

- donnent leur accord à ce recrutement d'un agent en C.U.I. en tant qu'Adjoint administratif de 2^{ème} classe pour renforcer les équipes municipales
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec pôle emploi et tout autre document en rapport.

OBJET: recrutement d'un C.U.I. (C.A.E.) pour renforcer l'équipe technique de la Mairie

Monsieur le Maire rappelle la charge toujours plus importante qui incombe à la mairie et la nécessité d'un apport en personnel supplémentaire, notamment pour le ménage des salles municipales qui sont de plus en plus nombreuses et de plus en plus souvent occupées ; il propose le recrutement d'une personne qui peut prétendre avec pôle emploi à un Contrat Unique d'Insertion (C.U.I.).

Il rappelle que ce contrat est un contrat à 20h et est pris en charge à hauteur de 75 % par l'Etat.

Cet agent est recruté sur un poste d'Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe pour renforcer l'équipe technique de la municipalité à compter du 1^{er} septembre 2016.

Avec 17 pour et deux abstentions, les membres du Conseil

- donnent leur accord à ce recrutement d'un agent en C.U.I. en tant qu'Adjoint technique de 2^{ème} classe pour renforcer les équipes municipales
- autorisent Monsieur le Maire à signer la convention avec pôle emploi et tout autre document en rapport.

<u>OBJET</u>: autorisation donnée à Monsieur le Maire pour l'achat de tables et de chaises pour la salle <u>du Conseil</u>

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait inscrit au budget primitif 2016 l'achat de nouvelles tables et de chaises pour la salle des Mariages à la Mairie de Fournes en Weppes.

Après plusieurs devis, le choix de la municipalité est maintenant arrêté et le coût de l'opération se monte à 21 070.45 € H.T. (25 284.54 € T.T.C.).

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à engager cette dépense à la hauteur annoncée et à signer le devis correspondant.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cet achat et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'achat de ce matériel.

OBJET: travaux supplémentaires MAPA Espace Raoult

Suite à la validation du MAPA pour les travaux de réhabilitation de l'espace Raoult (ancienne école primaire) par le Conseil Municipal en date du 29 mars dernier, les travaux sont maintenant bien avancés.

En phase travaux, lors de l'exécution des tranchées d'assainissement à l'intérieur du bâtiment, il a été constaté que le sol n'était pas structuré (pas de dalle béton sous le revêtement). Cet état de fait amène à reconsidérer le poste « ragréage » initialement prévu dans l'appel d'offre. En effet, afin d'assurer la pérennité des ouvrages, au vu de la nature du sol existant, il faut impérativement exécuter un ragréage étanche qui se monte à 4 281.95 € H.T. (5 138.34 €), ceci afin d'éviter tout risque de remontées capillaires.

La Commission d'appel d'offres a donc été réunie ce lundi 27 juin à 19h30 afin de donner son avis sur ces travaux incontournables et imprévisibles et sur l'ajout de cette somme de 4 281.95 € H.T., avis qui s'est avéré favorable.

Monsieur le Maire demande donc maintenant au conseil municipal de valider la proposition de la Commission d'appel d'offres et à l'unanimité, le conseil donne son autorisation à ce coût supplémentaire et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport.

OBJET : Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Madame la Trésorière a fait part à Monsieur le Maire d'un certain nombre d'impayés depuis 2012 ; ces impayés n'ont pas pu être recouvrés car

- La somme était inférieure au seuil de poursuite ;
- La poursuite n'a pas eu d'effet;
- La personne débitrice a disparue.

L'ensemble de ces impayés se monte à 249.62 € ; Monsieur le Maire propose d'admettre cette somme en non valeur.

A l'unanimité, les membres du Conseil y donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer tout document en rapport.